

**Commune de Favières**  
**Département de la Somme**  
**Procès-Verbal du**  
**Conseil Municipal**

**Séance du 23/09/2024 à 19H – Salle du Conseil**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 23 septembre à 19 heures 12 minutes, l'assemblée régulièrement convoquée le 16 septembre 2024, s'est réunie en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PERRISSET Gaël, 1er Adjoint, puis sous la présidence de M. Guy TAECK, Maire, à son arrivée.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 6 puis 8**

**Présents :** Mme et MM. PERRISSET Gaël, SMETS Hervé, TELLIER Pascal, BERZIN Pascal, Mme Valérie DESMOLINS, M. Jean-Mathieu MARO, BETHOUART Yann (arrivée 19H19), M. Guy TAECK (arrivée 19H21)

**Excusés :** Mme et MM. GARBE Laurent, SOHET Michèle, CAFFIER Pierre

**Pouvoirs :** SOHET Michèle donne pouvoir à Mme Valérie DESMOLINS, CAFFIER Pierre donne pouvoir à M. Guy TAECK

**Nombre de votants : 7 puis 10**

Le quorum est atteint (6 puis 8 membres physiquement présents sur les 11).

**Rédaction du procès-verbal :** M. Jean-Mathieu MARO est désigné secrétaire de séance.

*M. Gaël PERRISSET, 1er adjoint, débute la séance à 19H12 à la demande des membres du Conseil Municipal. En effet, le Conseil a appris à 19H que M. Guy TAECK, le maire, est retenu à Abbeville pour une autre réunion qui était prévue à 18H, soit une heure avant le début de la séance du Conseil Municipal. Les membres du Conseil Municipal expriment leur désapprobation sur le fait de ne pas avoir été prévenus.*

## **0. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 29 juillet 2024**

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 29 juillet 2024, sans observation.

### RETRANSCRIPTION DES DÉBATS :

*M. Pascal TELLIER revient sur le cumul de fonction Conseiller Municipal / Membre du bureau d'une association et insiste sur le fait que cela ne pose pas de problème car un Maire peut même être président d'association, tant qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt lors de l'attribution de subventions, par exemple. M. Pascal TELLIER indique qu'il ne prendrait pas part au vote si une subvention était demandée pour Sports et Loisirs.*

## 1. Renouvellement de baux : précisions

INTITULÉ TEL QU'INSCRIT À L'ORDRE DU JOUR PAR M. LE MAIRE :  
Le renouvellement de baux a été envoyé à Maître Verdier, celle-ci demande des précisions complémentaires  
Il y a lieu de préciser le montant du fermage :  
Actuellement pour la terre D205 pour une surface de 03ha 21a 31ca, le fermage annuel était de 7.5 quintaux à l'hectare.  
Pour la terre B217 pour une surface de 07ha 17a 17ca, le fermage annuel était de 33.25 quintaux à l'hectare  
Maître Verdier est étonnée de la différence du prix du fermage entre ces 2 parcelles et demande la nature de ces parcelles  
Un avis aux agriculteurs présents serait le bienvenu

### RETRANSSCRIPTION DES DÉBATS :

*Il est précisé que les deux parcelles sont des pâtures. La parcelle D205 du côté de la passerelle à moutons. La parcelle B217 se situe du côté de l'impasse du levant.*

*Il est indiqué que Me VERDIER fait revoir les prix des fermages depuis, ce qui n'était pas le cas auparavant avec l'ancien notaire. Après prise de renseignement dans les communes alentour, il est indiqué que le fermage moyen pour des pâtures se situe à 7-8 quintaux par hectare. Si les fermages ne sont pas revalorisés, la prochaine échéance sera dans 9 ans.*

*Une coquille est relevée dans l'intitulé de l'ordre du jour concernant la parcelle B217, car c'était le montant global qui était indiqué. Un calcul rapide indique que le fermage de la parcelle B217 est en fait d'environ 4,6 q/ha.*

*Arrivée de M. Yann BETHOUART à 19H19, suivie de l'arrivée de M. Guy TAECK à 19H21. M. Guy TAECK, maire, prend la présidence de la séance à son arrivée.*

*M. Jean-Mathieu MARO demande à nouveau un tableau détaillé de toutes les locations données par la municipalité, tableau réclamé depuis plusieurs mois. En effet, en pareil cas, il serait facile de relever les anomalies de loyer, les renouvellements à prévoir etc. Il faudrait également y ajouter une information de qualité pour les*

*terres agricoles afin de pouvoir juger les parcelles lors des réévaluations.*

*Mme Valérie DESMOLINS demande sur quoi on peut se baser pour la valeur du fermage. Le Conseil demande l'avis de M. Yann BETHOUART, seul agriculteur présent en l'absence M. Laurent GARBE. Il indique que cela dépend de la qualité de la terre et du potentiel de la parcelle. Ce dernier indique que 4,6 quintaux/ha lui semble faible, même pour une pâture à potentiel limité comme celle-ci.*

*M. Guy TAECK indique que notre conseil en la matière est le notaire. Les membres du Conseil répondent que c'est justement le notaire qui pose la question de comment revaloriser et demande notre avis.*

*M. BETHOUART Yann, mentionne une pâture similaire à la pâture B217 qui serait louée à M. Laurent GARBE, dont le bail a été renouvelé récemment et demande la valeur du fermage.*

*Réponse : le fermage a été porté à 6,5 q/ha. M. Yann BETHOUART indique ensuite qu'il paye un fermage de 6,5 q/ha pour une parcelle qu'il juge supérieure, il indique donc que son fermage devra également être revu à la hausse lors du prochain renouvellement de bail pour être cohérent.*

*Les membres du Conseil Municipal estiment que dans un souci de cohérence, et que comme tous les baux sont en train d'être renouvelés par Me VERDIER, il faut revoir le fermage de la parcelle B217 qui est trop faible.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote l'augmentation du fermage de la parcelle B217 à 6,5q/ha, et maintient le fermage de la parcelle D205 à 7,5 q/ha.**

## 2. Demande de subvention Favières en Forme

INITIULÉ TEL QU'INSCRIT À L'ORDRE DU JOUR PAR M. LE MAIRE :  
Suite à la délibération prise le 29 juillet 2024 concernant la décision de ne plus verser la vacation du coach sportif de la gym, le bureau de Favières en forme a envoyé un courrier demandant si une éventuelle subvention pourrait être donnée.

### RETRANSSCRIPTION DES DÉBATS :

M. le Maire, Guy TAECK, après avoir lu le paragraphe précédent, propose un tour de table et demande à M. Jean-Mathieu MARO de commencer.

M. Jean-Mathieu MARO indique qu'il a répondu à l'e-mail de Favières en Forme le 12 septembre dernier avec tout le Conseil en copie pour expliquer la situation mais aussi pour obtenir plus de détails. En effet, nous ne savons rien quant à leur besoin car nous ne savons pas combien ils demandent, quels sont leurs frais de fonctionnement etc. Il demande si cette dernière a été conviée ce soir car il en avait esquissé l'idée dans sa réponse. Vient également la question sur la capacité financière actuelle de la commune. Il indique enfin qu'il manque d'éléments pour prendre une décision.

Mme Valérie DESMOLINS : Je partage également les demandes de Mme SOHET dont j'ai le pouvoir. Peuvent-ils finir l'année ? Peut-on voter une subvention pour l'année prochaine et voir si on peut prévoir dans le budget de leur donner quelque chose ? Mais aujourd'hui on ne sait pas. Ils seraient une vingtaine.

M. Jean-Mathieu MARO : à 50€ la séance (suite à l'augmentation du coach) cela fait 2,5€ par personne par séance, soit autour de 75€ annuels si on compte 30 séances à l'année, cela semble être en adéquation avec les prix pratiqués notamment par l'association multi-sports de Fort-Mahon qui doit être autour de 90-100€ par an.

Mme Valérie DESMOLINS : Dans un premier temps ils peuvent peut-être augmenter leurs cotisations ?

M. Pascal BERZIN : Je rejoins l'avis de Valérie. Il faut qu'ils puissent faire vivre l'association, mais la commune ne peut pas voter une subvention aujourd'hui pour demain. Ils ont des cotisations. Il faut voir avec eux comment ils se situent financièrement.

M. le Maire, Guy TAECK, indique que toutes les associations du village sont conviées en fin d'année à la Mairie pour une réunion, généralement en novembre. Notamment pour qu'ils viennent avec leurs comptes et leurs frais, pour faire des demandes de subvention si besoin.

M. Gaël PERISSET indique que la commune aide également en mettant à disposition du matériel ou des salles gratuitement.

M. Pascal TELLIER déclare qu'il ne faut pas en arriver à ce qu'une association arrête. Mais que pour demander une subvention il faut savoir ses besoins, que c'est à eux de dire.

Le Conseil Municipal débat de manière générale autour des subventions qui pourraient être accordées aux associations du village. Mme Valérie DESMOLINS et M. Pascal BERZIN indiquent qu'ils y sont favorables de manière générale. La question se pose que si une subvention est accordée à une association alors faudrait-il subventionner toutes les associations du village ou non ?

M. Guy TAECK indique qu'il y a des associations qui ne sont composées que de deux personnes : le mari et la femme, et qu'ils ne font rien.

Mme Valérie DESMOLINS demande quel est le budget prévu pour les associations aujourd'hui, dans le budget de la commune ? Il est indiqué qu'il n'y a de budget prévu pour les associations, car il n'y a pas eu de demandes de la part des associations du village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, demande que la délibération soit ajournée par manque d'éléments concernant la demande de subvention de l'association "Favières en Forme" et invite cette dernière à préciser et étayer sa demande.

### 3. Créances admises en non valeur

INITIULÉ TEL OU'INSCRIT À L'ORDRE DU JOUR PAR M. LE MAIRE :  
La perception vient de nous envoyer un courrier demandant de prendre une délibération pour admettre une somme de 0.20cts en non valeur  
Lors de l'émission du titre 21/2023, la locataire a omis le paiement de 0.20 cts  
Etant donné la faible somme, la perception ne peut engager de poursuites, donc il y a lieu de mettre cette créance en non valeur.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, demande à ce que la créance de 0.20€ soit admise en non valeur.**

### 4. Commissions municipales et comités consultatifs

INITIULÉ TEL OU'INSCRIT À L'ORDRE DU JOUR PAR M. LE MAIRE :  
Vous avez reçu le 30 juillet dernier la liste des commissions et comités que vous pourriez assister.

Organisation des commissions municipales (article L2121-22 du CGCT)

#### COMMISSIONS COMMUNALES

Le Maire président convoque et assiste aux réunions proposées, elles se déroulent à la Mairie dans la salle du Conseil.

La secrétaire de Mairie se chargera de faire les invitations  
2 personnes minimum : 1 référent et 1 rapporteur

Commission d'Appels d'offres : Perisset, Tellier, Smets

Délégué : Patrimoine Sohnet suppléant Taeck

Délégué Electricité et Eaux : 1 délégué ..... et 1 suppléant .....

Délégué SYMCEA : Monsieur Hertault suppléant TAECK

Canal de la Maye : TAECK

Délégué du matériel : GARBE

Délégué Bâtiments communaux : PERISSET

Commission des listes électorales : Valérie Daragon, 2 personnes

nommées par l'administration

Commission des rivières et fossés : JM Maro

Commission voirie et abords, cimetièrre, agents : Hervé Smets

Comité d'action sociale, sports, associations

Comité consultatif Impôts, finances

Comité consultatif sécurité routière

Comité des affaires culturelles

Comité consultatif de la communication et médiation

#### RETRANSRIPTION DES DÉBATS :

*M. Guy TAECK, maire, présente brièvement la différence entre commissions, comités consultatifs et délégations.*

*M. Pascal TELLIER demande si une commission peut devenir un comité consultatif et vice-versa. M. Guy TAECK répond que cela doit être fait au départ.*

*M. Guy TAECK demande ensuite l'emploi du temps précis de chaque conseiller. Les membres du Conseil Municipal s'y opposent et rejettent cette demande.*

*M. Guy TAECK explique sa demande en indiquant que pour certaines commissions, comme la commission d'appels d'offres, pour la communauté de communes ou le Syndicat Mixte de la Baie de Somme, il peut être convoqué la veille pour le lendemain, par exemple on l'appelle la veille pour le lendemain à 14H.*

*M. Jean-Mathieu MARO répond que l'on semble mélanger délégations supra-communales et commissions municipales. Que c'est M. le Maire qui convoque les séances des commissions municipales donc il n'y a aucune raison que ce soit la veille pour le lendemain.*

*M. Guy TAECK répond qu'il faut être très disponible pour les délégations. Il demande à M. Yann BETHOUART comment cela se passe pour lui car il a assisté à des réunions également.*

*M. Yann BETHOUART répond que c'est différent car là M. Guy TAECK parle très certainement de réunions d'urgence de l'hiver dernier sur le terrain.*

*M. Pascal TELLIER indique que ce sont les commissions municipales qui sont le sujet.*

*M. Jean-Mathieu MARO indique avoir envoyé par e-mail plusieurs questions à propos des commissions le 22 août dernier, et ne pas avoir reçu de réponse.*

*Une des questions était "Pourquoi est-ce que la commission finances est proposée sous forme de comité consultatif et pas de commission ?"*

*M. Guy TAECK répond que c'est qu'il n'y a pas beaucoup de financiers ici.*

*M. Yann BETHOUART indique que la commission finances et impôts devrait plutôt être réservée aux élus, qu'il n'y a jamais eu de comité consultatif pour les finances. D'autres membres du Conseil Municipal abordent.*

*M. Guy TAECK indique que la dernière fois qu'il y a eu une réunion de la commission des finances, notamment pour l'église de Favières, cela n'allait pas.*

*M. Yann BETHOUART demande quelle réunion ?*

*Mme Valérie DESMOLINS demande s'il y a besoin d'autant de commissions.*

*Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, demandent à ce que les commissions ne soient pas votées à bulletin secret.*

*Les membres du Conseil Municipal décident de revoir la liste proposée par M. le Maire.*

*M. Jean-Mathieu MARO insiste sur l'importance de la commission finances et impôts. Que cela permet de faire des propositions en amont du vote du budget et d'éviter que le budget ne soit préparé que par le Maire.*

*M. Guy TAECK indique que c'est déjà comme cela que cela se déroule. Qu'en fin d'année tous les conseillers sont invités à déposer des projets. Mais qu'il n'y a pas beaucoup de projets qui sont déposés.*

*M. Guy TAECK continue avec un aparté sur l'église de Favières et dit que c'est le projet du siècle. Il indique que cela a été difficile au niveau des subventions, qu'il y a un long délai entre l'accord et le versement. Mais que les donateurs ne sont pas forcément responsables. La semaine dernière j'ai eu le plus haut niveau des autorités qui ont confirmé les subventions mais qu'elles ne pouvaient pas être versées car pendant 3 mois l'État Français était bloqué et aucun ministre ne pouvait signer les enveloppes budgétaires, mais que la situation se décoince.*

*La discussion revient sur les commissions municipales, et plus particulièrement celle des appels d'offres.*

*M. Pascal TELLIER demande les montants plafonds pour les appels d'offres et la règle concernant les devis.*

Réponse : 3 devis à partir de 5000€ jusqu'à 40 000€. Au dessus de 40k€ appel d'offre. Sous 5k€, 1 devis.

**Sont proposés pour la commission des appels d'offre : Pascal TELLIER, Hervé SMETS, Gaël PERISSET.**

M. Guy TAECK passe ensuite aux délégations.

**Délégation Patrimoine : Michèle SOHET. Suppléant : Guy TAECK**

**Délégation Eaux : Gaël PERISSET et Guy TAECK. Suppléant : Pascal BERZIN**

**Délégation Électricité (FDE) : Pascal BERZIN. Suppléant : Guy TAECK**

**Canal de la Maye : Guy TAECK**

M. Yann BETHOUART demande à quoi "Canal de la Maye" correspond.

M. Guy TAECK indique qu'il s'agit de l'Association Syndicale Autorisée du Canal de la Maye.

M. Yann BETHOUART demande si M. TAECK n'est pas déjà président.

M. Guy TAECK répond que oui il est président et qu'il est payé.

Il est indiqué que seul le maire peut être représentant de la commune au canal de la Maye.

M. Yann BETHOUART constate que cela lui ferait double casquette président/représentant de Favières... et que ce n'est pas forcément le maire qui peut prendre le rôle de représentant pour Favières. Ce point devra être éclairci.

Après explications, les rôles de délégués matériel et bâtiments communaux sont en fait des rôles de référent au niveau de la commune.

Mme Valérie DESMOLINS demande si le rôle de référent matériel peut-être incorporé à la commission voirie ? Ce qui sera fait.

Quant au rôle de Référent Bâtiments Municipaux il sera mis en place dans la commission "Bâtiments Municipaux et Sécurité".

**Sont proposés pour la commission "Bâtiments Municipaux et Sécurité" : Gaël PERISSET, Pascal TELLIER**

**Sont proposés pour la commission "Voirie et abords, Cimetière, Agents, Matériel et Outillage" : Hervé SMETS, Pascal BERZIN, Jean-Mathieu MARO, Laurent GARBE**

M. Guy TAECK indique qu'il a reçu un e-mail de M. Jean-Mathieu MARO où il est mentionné d'une vache qui écraserait les abords de fossés.

M. Jean-Mathieu MARO répond qu'il n'en a aucune idée car il n'a pas envoyé cet e-mail et demande à ce qu'on reste concentré sur l'élaboration des commissions.

M. Guy TAECK se lève et quitte la salle à 20H29 pour aller chercher le mail dans son bureau. Retour de M. Guy TAECK à 20H36. Il n'a pas trouvé l'e-mail en question.

Est ensuite abordé le sujet de la commission Rivières et Fossés. M. Jean-Mathieu MARO souhaitait que ce soit un comité consultatif afin d'inclure des non-élus mais comme il est possible d'inviter des personnes externes au conseil de manière ponctuelle, le statut de commission fonctionne également.

**Sont proposés pour la commission "Rivières et Fossés" : Yann BETHOUART, Jean-Mathieu MARO, Pascal TELLIER**

A la demande de Mme Michèle SOHET, qui a donné pouvoir à Mme Valérie DESMOLINS, les propositions pour le Comité d'action

sociale, sports, associations et Comité des affaires culturelles sont remaniés. Il est indiqué que Mme Sarah REINE, est volontaire pour participer au comité consultatif "Sports, Loisirs et Culture".

**Sont proposées pour la commission "Action Sociale et Entraide" : Michèle SOHET, Valérie DESMOLINS**

**Sont proposés pour le comité consultatif "Sports, Loisirs et Culture" : Michèle SOHET, Valérie DESMOLINS, Pascal TELLIER, Sarah REINE**

M. Guy TAECK préférerait un comité consultatif pour "finances et impôts" pour inclure 3 personnes non-élues qui ont travaillé dans des banques. La majorité des membres du Conseil Municipal pense qu'une commission est plus adaptée pour ce sujet, qui est sensible.

M. Guy TAECK déclare que normalement on ne raconte pas ce qu'il se passe ici. Que personne ici ne peut parler.

Mme Valérie DESMOLINS, MM. Yann BETHOUART et Jean-Matthieu MARO s'offusquent et répondent qu'un PV est rédigé, que la séance est publique, et que la transparence est importante.

**Sont proposés pour la commission des finances et impôts : Jean-Matthieu MARO, Michèle SOHET, Valérie DESMOLINS**

Au nom de Mme Michèle SOHET, M. Guy TAECK s'étonne de sa présence dans la commission et déclare qu'elle n'est pas une financière et qu'elle était au CE. Mme Valérie DESMOLINS répond qu'elle non plus et qu'on ne juge pas les gens de la sorte. M. Yann BETHOUART ajoute qu'il a été en commission finances par le passé et qu'il est agriculteur et pas financier. Mme Valérie DESMOLINS déplore la réaction de M. Guy TAECK.

Le comité consultatif "sécurité routière" est inclus dans la commission "voirie".

**Sont proposés pour le comité consultatif "Communication" : Michèle SOHET, Pierre CAFFIER.**

M. Guy TAECK demande si quelqu'un dans l'assemblée se sent l'âme d'un médiateur.

M. Guy TAECK indique qu'un habitant du village réclame le passage d'une tondeuse devant chez elle, et qu'il y a également une hutte de chasse à contrôler, des réparations à faire. Il énumère d'autres demandes et des litiges entre voisins à régler.

Jean-Matthieu MARO indique que pour les litiges entre voisins il existe un "Conciliateur de la République" benévole à Rue qui peut être saisi gratuitement.

Les membres du Conseil Municipal pensent que le conciliateur à Rue, dont c'est le métier, est plus à même de résoudre les litiges entre voisins qu'un conseiller municipal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide à ce que le vote des commissions et comités consultatifs ne se tiennent pas à bulletin secret, et décide la création des commissions et comités consultatifs suivants :**

- Commission des appels d'offres : Pascal TELLIER, Hervé SMETS, Gaël PERRISSET ;
- Commission "Bâtiments Municipaux et Sécurité" : Gaël PERRISSET, Pascal TELLIER ;
- Commission "Voirie et abords, Cinéma, Agents, Matériel et Outillage" : Hervé SMETS, Pascal BERZIN, Jean-Matthieu MARO, Laurent GARBE ;
- Commission "Rivières et Fossés" : Yann BETHOUART, Jean-Matthieu MARO, Pascal TELLIER ;
- Commission "Action Sociale et Entraide" : Michèle SOHET, Valérie DESMOLINS ;
- Comité consultatif "Sports, Loisirs et Culture" : Michèle SOHET, Valérie DESMOLINS, Pascal TELLIER, Sarah REINE ;

- Commission des finances et impôts : Jean-Mathieu MARO, Michèle SOHET, Valérie DESMOLINS ;

- Comité consultatif "Communication" : Michèle SOHET, Pierre CAFFIER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide que les délégations suivantes seront attribuées :

- Délégation Patrimoine : Michèle SOHET. Suppléant : Guy TAECK ;
- Délégation Eau : Gaël PERISSET et Guy TAECK. Suppléant : Pascal BERZIN ;
- Délégation Électricité (FDE) : Pascal BERZIN. Suppléant : Guy TAECK ;
- Canal de la Maye : Guy TAECK.

## 5. Informations et questions diverses

### Concernant la vitesse excessive sur la D140

Suite à une question de M. Jean-Mathieu MARO, qui a fait remonter le problème de vitesse excessive sur la D140 entre le Hameler et la ferme Ridoux après une discussion avec un riverain.

M. Guy TAECK indique qu'il faut lui dire d'aller voir le conciliateur de Rue. Les membres du conseil rétorquent que cela n'a rien à voir puisqu'il s'agit d'une départementale et non d'un litige entre voisins.

Il est indiqué que cette portion de la D140 est hors agglomération et qu'elle ne dépend donc pas de la municipalité qui n'a aucun pouvoir sur ce tronçon. En effet la commune ne peut limiter les vitesses qu'à l'intérieur de l'agglomération.

### Information Amiante

La communauté de commune va mettre en place une collecte des déchets amiantés pour les particuliers.

### Information encaissement de 3 chèques

3 chèques ont été encaissés par la Mairie, de 10€, 15€ et 50€ suite à des dons (cimetière et mise à disposition d'une salle communale).

### Information élections de Juin-Juillet de la part de la Préfecture

La Préfecture a fait un bilan des différentes anomalies rencontrées dans les communes lors des élections de juin-juillet.

### Information permis de construire

M. Guy TAECK souhaite vous informer qu'une personne a demandé la copie d'un dossier de permis de construire de son voisin.



## **Concernant la commission urbanisme et l'urbanisme**

M. Yann BETHOUART demande ce qui est devenue la commission urbanisme. M. Jean-Mathieu MARO indique que c'est également une de ses questions envoyées par mail qui n'a pas reçu de réponse.

Il est indiqué que les dossiers de PC ou DP sont validés par M. le Maire tant qu'ils respectent le PLU.

M. Yann BETHOUART demande pourquoi des autorisations ont été données pour la construction de clôtures le long de la rivière, ce qui empêche son entretien.

M. Guy TAECK indique qu'il signe les permis qui sont dans les règles, puis qu'il les envoie à la Préfecture qui contrôle, et que si le permis n'est pas bon, le permis est renvoyé.

En continuant sur le thème des clôtures qui empêchent l'entretien des rivières, M. Guy TAECK indique qu'il n'a pas le pouvoir de s'y opposer sans finir au tribunal administratif.

M. Guy TAECK indique qu'un nouveau PLU, un PLUi élaboré par la communauté de communes, devrait voir le jour d'ici 1 an et demi.

M. Yann BETHOUART indique que dans une réunion préparatoire à ce nouveau PLUi, il a été fait mention de l'interdiction de construire au bord des rivières.

Il est indiqué que l'agent de la police de l'eau a indiqué qu'un droit de passage devait être garanti pour l'entretien.

## **Concernant l'entretien des cours d'eau**

Suite à des questions de MM. Yann BETHOUART et Jean-Mathieu MARO

M. Jean-Mathieu MARO a demandé par e-mail en amont du CM un état des lieux du curage et de l'entretien, des actions prévues.

M. Yann BETHOUART pose une question à M. Guy TAECK, en tant que Maire et Président de l'ASA du Canal de la Maye : À propos de

l'entretien du Canal de la Maye, je vous avais envoyé un mail en début d'année pour commander des travaux sur le canal, du Moulin au Pont de la Bonde, au moins un faucardage et un débroussaillage, car à certains endroits on ne voit même plus le canal. Où en sommes-nous ? Et au niveau de l'OFB ? Vous avez les autorisations ?

M. Guy TAECK : Je n'ai pas reçu de devis. Je n'ai eu aucune réponse.

M. Yann BETHOUART : Qu'est-ce qu'on envisage sur le reste de la rivière de Favères et de la rivière du Pêtre qui n'ont pas été faits ?

M. Guy TAECK : Si vous voyez M. Gouesbier vous pouvez lui en parler.

M. Yann BETHOUART : M. Gouesbier réalise les travaux mais il a besoin d'un ordre de mission, d'autorisations, et ça c'est à vous de demander.

M. Guy TAECK : Sur la rivière, on a fait les deux tiers.

M. Yann BETHOUART : Seulement 1 km sur les 2,9 km demandés. Je vous demande d'utiliser votre autorité de Maire pour faire bouger les choses.

Il est indiqué que le tronçon entre la Mairie et la Clef des Champs est problématique ; qu'il y a un rétrécissement et qu'il demande un entretien qui n'a pu être réalisé, qu'il y a eu des blocages. Qu'une grue a attendu pendant 8 jours puis elle est partie car il y avait d'autres travaux en attente dans d'autres communes. Il est fait mention d'autres blocages liés à des particuliers qui ont causé des retards importants.

M. Jean-Mathieu MARO : Ces demandes de travaux sur le canal de la Maye et les rivières de Favères et du Pêtre ont été envoyées par la Mairie ?

Il est indiqué que la demande pour le canal a été envoyée, mais qu'au niveau des rivières rien n'a été fait.

**Il est demandé au Maire de transmettre au plus vite les ordres de travaux, alors que la demande de M. Yann BETHOUART date de plusieurs mois, et qu'il y a urgence.**

M. Jean-Mathieu MARO demande ensuite comment cela doit se passer pour les petits fossés, le long des routes, qui sont pour la plupart mitoyens avec les propriétaires riverains.

M. Yann BETHOUART répond que dans la logique, les fossés mitoyens devraient être entretenus à part égale entre la Mairie et les riverains.

Mme Valérie DESMOLINS explique que par exemple devant chez elle les roseaux commencent à envahir le fossé et qu'elle ne serait pas contre participer financièrement à l'entretien.

Il ressort des discussions que l'intégralité des frais d'entretiens des fossés mitoyens ne peut pas être à la charge de la Mairie. Peut-être qu'il serait possible que les habitants se regroupent par quartier pour faire les travaux. M. Yann BETHOUART indique qu'il lui semble que l'ASAM peut proposer une location de grue avec chauffeur à prix coûtant. Par ailleurs il est rappelé que que ce n'est pas à l'ASAM (nocages) d'entretenir ces fossés.

### **Concernant le nombre d'heures de l'agent d'entretien**

Suite à une question de M. Jean-Mathieu MARO sur l'absence à l'ordre du jour du point concernant les heures de l'agent d'entretien, qui devait être voté début septembre suite au report décidé en séance de Conseil Municipal.

M. Jean-Mathieu MARO : Lors du dernier conseil municipal nous avions dit que nous reporterions le vote sur l'agent d'entretien, or il n'apparaît pas sur l'ordre du jour peut-on en connaître la raison ?

M. Guy TAECK : Ce n'est pas pour aujourd'hui, ce sera pour le prochain.

M. Jean-Mathieu MARO : Du coup, en attendant on laisse courir ?

M. Guy TAECK : La décision, c'est vous qui allez la prendre.

M. Jean-Mathieu MARO : Vous nous aviez tout de même parlé d'heures qui n'étaient pas faites.

M. Guy TAECK : Non. Les heures sont payées.

M. Jean-Mathieu MARO : Ce n'est pas ce que je dis. Je parle d'heures non effectuées.

M. Guy TAECK : J'ai donné l'emploi du temps à... [il désigne M. Pascal BERZIN et Mme Valérie DESMOLINS]

Mme Valérie DESMOLINS : Les heures qui sont marquées sur ce planning ce sont des heures en retard, des heures supplémentaires ? On ne sait pas ce que c'est.

M. Guy TAECK : Je ne pense pas qu'il y ait d'heures supplémentaires.

Mme Valérie DESMOLINS : J'ai des semaines à 32 heures. Si elle a un contrat à 17h et qu'elle fait des semaines à 32 heures... Il y a un problème.

M. Jean-Mathieu MARO : Donc il y a un mois et demi il y avait seulement 10 heures de faites sur les 17 heures prévues, et maintenant c'est 32 heures de faites sur les 17 ?

M. Guy TAECK : J'ai rien sous les yeux on en parlera la prochaine fois. Ça vous empêche de dormir ?

M. Jean-Mathieu MARO : Non, c'est juste que c'est bizarre.

M. Guy TAECK : Alors ça ne fait pas partie du sujet d'aujourd'hui. Quand il y a un sujet on n'en sort pas.

M. Jean-Mathieu MARO : Nous sommes dans les questions diverses. Comme vous vous étiez engagé à le faire début septembre, et que cela n'a pas été fait, je pose donc la question du pourquoi ?

M. Guy TAECK, après un soupir : Je perds beaucoup de temps avec tes e-mails que je reçois.

M. Jean-Mathieu MARO : Je ne pense pas car je n'ai reçu aucune réponse. Par contre on me parle en plein débat sur les commissions d'un mail concernant des vaches et des fossés que je n'ai même pas envoyés...

### **Débouchage des tuyaux**

Suite à une question de M. Yann BETHOUART : Est-ce que nous faisons encore venir le camion pour déboucher les tuyaux ?

M. Guy TAECK : Non, nous ne le faisons pas tout le temps car cela coûte très cher.

### **Pâtûre de Mme Jeanine Ridoux**

Suite à une question de M. Yann BETHOUART : Que faisons-nous pour la pâtûre de Mme Jeanine RIDOUX, va-t-on devoir faire une tranchée une 4e année ou on trouve une solution ?

M. Guy TAECK : Qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse ?

M. Yann BETHOUART déclare que cette année il interdit à la Mairie de rentrer dans cette pâtûre qu'il loue sans son autorisation, car les problèmes ont été pour lui ensuite.

### **Peupliers rue de Mazurette**

Suite à une question de Mme Valérie DESMOLINS, qui s'inquiète de la hauteur des peupliers rue de Mazurette, au niveau de la pâtûre de M. COINON.

M. Hervé SMETS indique que cela fait bien trop longtemps qu'ils n'ont pas été taillés, 11 ans au minimum. Il s'inquiète de ne pas les couper trop bas pour ne pas les faire mourir.

M. Gaël PERISSET indique qu'il a assisté à des cas où des peupliers recépés avaient tendance à beaucoup drageonner au niveau des racines et à endommager fortement les chaussées.

M. Jean-Mathieu MARO, directement impacté car riverain, demande à ce qu'ils soient taillés mais pas abattus, car ils offrent une protection importante contre le vent.

M. Yann BETHOUART indique qu'il y a peut être une possibilité de trouver une tête d'abatage à pince.

Il ressort qu'un entretien régulier éviterait le besoin de machines spécifiques et onéreuses.

### **Procès-Verbaux de Conseil Municipal non publiés**

Suite à une question de M. Jean-Mathieu MARO qui demande où nous en sommes de la publication des PV des séances du Conseil Municipal sur le site internet de la Mairie et remercie Mme BIGET et M. CAFFIER pour la publication des PV de 2024.

Réponse : Ceux de 2023 sont en cours de traitement.

M. Guy TAECK : Plus de questions ?

M. Jean-Mathieu MARO : Si, j'ai encore des questions.

M. Guy TAECK : La séance est levée.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H19.**

Pour extrait certifié conforme,  
à Favières, le

Le Maire,

M. Guy TAECK

M. Jean-Mathieu MARO

Le secrétaire de séance,

